



REFERENT ECOLE-ENTREPRISE

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel, et plus particulièrement avec les entreprises, fait partie des missions de service public du système éducatif, avec un triple objectif :

- favoriser l'insertion professionnelle des élèves après leur sortie du système éducatif. L'École a en effet le devoir de prendre en compte l'avenir des jeunes une fois leur scolarité terminée en amont de leur insertion professionnelle et sociale ;
- aider et accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître les différents métiers qui s'offrent à eux ;
- donner des clefs de compréhension aux élèves pour les préparer progressivement à leur arrivée future dans le monde professionnel, plus particulièrement s'agissant des élèves formés en alternance.

L'académie s'est engagée dès 2000 pour le développement de la relation Ecole Entreprise en créant la mission de délégué aux entreprises (DAE) dans les lycées professionnels. Pour l'année scolaire 2020-2021, 133 IMP*, au taux 3 concernant 66 enseignants de 42 établissements, sont mobilisées pour ce dispositif.

Le développement des exigences qualitatives de la relation Ecole Entreprise, l'évolution des conseillers de l'enseignement technique en conseillers Entreprises pour l'École, la mise en œuvre du parcours d'Avenir, la réforme de la voie professionnelle et de l'apprentissage nécessitent une évolution de cette mission.

Depuis la rentrée 2018, un référent Ecole Entreprise, de préférence un enseignant, assure les missions, définies dans ce référentiel, dans chaque lycée professionnel.

*IMP taux 3 : 1 250 € soit 186 548 € pour le dispositif

Documents

- fiche d'activité A1 « développement de partenariat avec le monde professionnel »
- fiche d'activités A2 « valorisation des partenariats et de la relation Ecole Entreprise »
- fiche Qualéduc Q1 « développement de partenariat avec le monde professionnel »
- fiche Qualéduc Q2 « valorisation des partenariats et de la relation Ecole Entreprise »
- modèle « bilan annuel d'activité »
- modèle « plan d'actions »
- modèle « lettre de mission annuelle »
- fiche ressources

Rôle du Référent Ecole Entreprise

Sous la responsabilité du chef d'établissement, en étroite collaboration avec le DDFPT et les équipes pédagogiques, le Référent Ecole Entreprise (REE) facilite la relation Ecole-Entreprise pour son établissement. Son action contribue aux objectifs du projet d'établissement (et le cas échéant, à la démarche label lycée des métiers – voir critère 3 et 5) et à ceux du projet académique.

A ce titre :

1. il développe les partenariats entre l'établissement et le monde professionnel au niveau local et à l'international ;
2. il valorise les partenariats existants et la relation Ecole Entreprise.

Le référent Ecole Entreprise met en œuvre une qualité de service afin de pérenniser les relations de l'établissement avec les milieux professionnels et économiques. Cette mission transversale va au-delà de la notion de filière. Par conséquent, elle nécessite un engagement pluriannuel, des moyens dédiés et un interlocuteur unique.

La lettre de mission validée par le chef d'établissement précisera les missions et les objectifs du REE.

Activités principales du référent Ecole Entreprise

Les activités du référent Ecole Entreprise s'organisent autour de deux grandes axes : le développement et la valorisation du partenariat. Elles sont explicitées dans les fiches A1 et A2 en annexe.

Développement de partenariats avec le monde professionnel (Voir fiche d'activité A1)

- Identifier les besoins de l'établissement
- Repérer les différents champs de coopération (PFMP, visites, stages enseignants, forum ...)
- Connaître les accords cadre et les conventions académiques
- Prendre en compte le contexte économique et social du territoire
- Prospecter les entreprises cibles,
- Participer à la constitution et au développement du réseau d'entreprises
- Contribuer au développement de partenariats à l'international (établissements de formation, entreprises, administrations ...) notamment dans le cadre du programme de mobilité Erasmus +
- Établir des relations avec les institutions (pôle emploi, mission locale, établissements, ...)
- Réceptionner, trier, qualifier les demandes des entreprises (stages, PFMP, prestations de service, objets confectionnés, coopérations technologiques, besoins en recrutement)
- Contribuer à l'élaboration d'une base de données d'entreprises d'accueil en PFMP et en stages
- Contractualiser et suivre les partenariats

Valorisation des partenariats et de la relation École Entreprise (Voir fiche d'activité A2)

- Relayer et diffuser les informations au sein de l'établissement et de l'institution
- Proposer des projets et des actions de collaboration (rencontre, formation, partage d'informations et d'expériences ...)
- Initier des événements de promotion et participer à leur organisation (déjeuner professionnel, JPO, visite de l'établissement, intervention ...)
- Animer le réseau des Conseillers Entreprise pour l'École partenaires de l'établissement (rencontres, échanges, mise en relation ...)
- Participer au(x) projet(s) du CLEE
- Évaluer les activités

Les activités doivent s'inscrire dans une démarche qualité fondée sur l'amélioration continue.

En impliquant toutes les parties prenantes, la démarche d'amélioration continue permet de s'assurer que les actions mises en œuvre répondent aux objectifs fixés et sont évaluées régulièrement dans le but de proposer des axes de progrès.

L'outil d'auto évaluation Qualéduc* est, à ce titre, préconisé.

Développé par le ministère de l'Éducation nationale, l'outil Qualéduc permet de déployer une démarche participative, d'assurer la qualité, d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation.

*<http://eduscol.education.fr/cid59929/quaeduc.html>

Pour chaque thématique, la démarche propose un questionnaire pour évaluer les activités et réaliser un diagnostic partagé avec les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration.

Les fiches Q1 et Q2 proposées en annexe recouvrent les 2 grandes activités du référent Ecole Entreprise. Elles doivent être utilisées pour guider et évaluer les activités du référent Ecole Entreprise.

Réalisation, évaluation des actions et bilan annuel

Le plan d'actions annuel (voir modèle « plan d'actions ») permet de suivre et d'évaluer les différentes actions mises en œuvre au cours de l'année (objectifs, résultats attendus, planification des actions avec qui et comment, évaluation).

Le bilan annuel d'activités permettra d'évaluer la contribution du REE au développement des relations Ecole Entreprise, de valider des pistes d'amélioration, et de communiquer au sein de l'institution.

Pour les 2 grandes activités, il s'agira de :

- mesurer et analyser les indicateurs retenus
- réaliser un bilan général des activités (faits marquants, points forts et les points à améliorer)
- analyser les événement(s) interne(s) et/ou externe(s) survenu(s) pendant l'année (évolutions du contexte économique et social du territoire et de la filière, orientations et changements au sein de l'établissement).
- proposer des perspectives (activités à développer ou à renforcer pour la rentrée suivante)

Le bilan, réalisé sous la forme d'un rapport, validé par le chef d'établissement, sera transmis à chaque fin d'année scolaire au référent Education Economie (voir modèle « bilan annuel d'activité »).